



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE PLESSISVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Plessisville, tenue le 3 juin 2019, à 20 h, au bureau municipal, 290 route 165 Sud.

Sont présents les conseillers : Mme Claire T. Vigneault, MM. Jeannot Bergeron, Gaétan Gosselin et Mmes Bélinda Drolet et Isabelle Labranche formant quorum sous la présidence du maire M. Alain Dubois.

Absent : M. Rosaire Pellerin

Est également présent Mme Johanne Dubois, directrice générale et secrétaire-trésorière.

79-06-19 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jeannot Bergeron et résolu que l'ordre du jour soit adopté et annexé au procès-verbal.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

80-06-19 Adoption du procès-verbal précédent

Il est proposé par M. Gaétan Gosselin et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil municipal et dont la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

81-06-19 Dépôt de la liste des comptes à payer.

Comptes à ratifier : 50 137.01\$

Compte à payer : 422 801.99\$

Il est proposé par Mme Claire T. Vigneault et résolu de ratifier les comptes payés en mai et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 472 939.00\$. Que cette liste soit annexée au procès-verbal.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...



82-06-19 Dépôt et lecture - Rapport du maire

ATTENDU que le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, tel que mentionné à l'article 176.2.2 du code municipal.

Il est proposé par Mme Isabelle Labranche et résolu que le texte du rapport du maire soit publié dans le Journal municipal « Le Mouvement de juillet-Août» et mis sur le site internet de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

83-06-19 Don – Organismes

Il est proposé par Mme Bélinda Drolet et résolu que la secrétaire-trésorière soit autorisée à verser une aide financière aux organismes suivants:

- 100\$ aux Jeunes ruraux de l'Érable pour une publicité dans leur bottin
- 160\$ au Magasin COOP de Plessisville pour l'achat de 8 cartes pour le souper du tournoi de Golf bénéfice qui se tiendra le 17 août 2019 au Carrefour de l'Érable.
- 195\$ au Parc linéaire des Bois-Francis pour une publicité dans la carte vélo 2019 (1/6 de page).

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

84-06-19 Congrès FQM

Il est proposé par M. Gaétan Gosselin et résolu que soit faite l'inscription de trois personnes au Congrès des Municipalités organisé par la FQM qui se tiendra les 26-27 et 28 septembre 2019 au Centre des Congrès de Québec au montant maximal de 3 082,50\$ (avant taxes). Les frais de déplacement et de séjour seront défrayés par la municipalité, sur présentation de pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

85-06-19 Maire suppléant

Il est proposé par Mme Claire T. Vigneault et résolu que soit nommé M. Rosaire Pellerin comme maire suppléant ainsi que substitut du maire au conseil de la MRC de l'Érable de Juin à Décembre 2019 inclusivement

Adopté à l'unanimité des conseillers



86-06-19 Achat – Chlorure de calcium

Il est proposé par Mme Bélinda Drolet et résolu que la municipalité de la Paroisse de Plessisville retienne la compagnie Somavrac c.c. pour l'achat de chlorure de calcium liquide (35%) au coût de 0,3150\$ le litre pour une quantité approximative de 20 000 litres.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

87-06-19 Autorisation boissons alcoolisées – terrain municipal

ATTENDU que le conseil peut, par résolution, autoriser la consommation de boissons alcoolisées dans les endroits publics (r.m. 499, art 2)

Il est proposé par Mme Isabelle Labranche et résolu :
D'autoriser la consommation de boissons alcoolisées sur le terrain de balle Garneau, pour la saison régulière des ligues de balle-molle adulte pour 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

88-06-19 Octroi contrat – Travaux de laboratoire

Il est proposé par M. Gaétan Gosselin et résolu que le conseil municipal accorde le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux à Protekna Services Techniques Inc. », tel que décrit dans la soumission datée du 22 mai 2019, pour les travaux de la route Lachance pour un montant estimé à 25 302\$ (avant taxes).

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

89-06-19 Confection – Tables du conseil

Il est proposé par Mme Bélinda Drolet et résolu que le conseil municipal accorde le contrat pour la confection de trois tables en érable vernis de 6 pieds de longueur chacune à BoisVerco au montant de 4 050\$. (avant taxes)

Adopté à l'unanimité des conseillers

...



90-06-19 Octroi contrat – Confection abris de joueurs

Il est proposé par M. Jeannot Bergeron et résolu que le conseil municipal octroie le contrat pour la confection de deux abris de joueurs au terrain de balle Garneau à Construction CDG Inc. au montant de 19 150\$. (avant taxes)

De plus, un montant de 2 600\$ (avant taxes) est versé à Finition de Béton LM Inc. pour la confection de deux dalles de béton pour installer les abris de joueurs.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

91-06-19 Conception – Canevas d'affiche

Il est proposé par Mme Isabelle Labranche et résolu que le conseil municipal mandate AàZ communications événements pour la conception d'un canevas pour affiche au montant de 325\$ (avant taxes).

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

92-06-19 Projet de résidence liée à l'agriculture à temps partiel (Article 59 LTPAA)

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a obtenu une décision favorable de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) le 6 février 2017 relativement à sa demande à portée collective (article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*);

ATTENDU QUE cette décision permet à la MRC de L'Érable d'étudier, par le biais de son Comité régional agricole (CRA), tout projet de construction résidentielle en zone agricole qui satisfait à des conditions inhérentes à ladite décision, dont l'une d'elles est la mise en œuvre d'un projet agricole minimalement à temps partiel;

ATTENDU QU'à sa rencontre du 13 mars 2019, le conseil de la MRC s'était prononcé sur le projet de la ferme de Daniel Garneau et Nathalie Allard et qu'il recommandait une bonification du projet pour qu'il puisse être approuvé;

ATTENDU QU'à sa rencontre du 28 mars, le CRA étudiait à nouveau ledit projet et que, à la suite des récentes bonifications proposées par les requérants, il recommande dorénavant le projet de manière favorable;

ATTENDU QUE ce projet est appuyé par la MRC de L'Érable par sa résolution A.R.-04-19-15024;



ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement 613-18 sur les usages conditionnels et que ce règlement est en vigueur;

ATTENDU QUE l'emplacement visé par ce projet est situé en bordure d'un chemin public existant;

ATTENDU QUE les normes d'implantation de la réglementation en vigueur sont respectées pour les bâtiments projetés à ce projet;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par M. Jeannot Bergeron et résolu que le conseil municipal accepte pour la propriété située au 64 rang 6 Ouest, sur le lot 4 017 026, le projet de résidence liée à l'agriculture à temps partiel de la ferme Daniel Garneau et Nathalie Allard.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

93-06-19 Adjudication - Financement

Date d'ouverture : 3 juin 2019
Nombre de soumissions : 3
Heure d'ouverture : 14h
Échéance moyenne : 4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec
Taux de coupon d'intérêt moyen : 2,65 %
Montant : 1 264 400 \$
Date d'émission : 10 juin 2019

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Plessisville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 juin 2019, au montant de 1 264 400 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- BANQUE ROYALE DU CANADA

47 900 \$	2,65000 %	2020
49 300 \$	2,65000 %	2021
50 800 \$	2,65000 %	2022
52 400 \$	2,65000 %	2023
1 064 000 \$	2,65000 %	2024

Prix : 100,00000 coût réel : 2,65000%



2- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

47 900 \$	2,15000 %	2020
49 300 \$	2,15000 %	2021
50 800 \$	2,20000 %	2022
52 400 \$	2,25000 %	2023
1 064 000 \$	2,40000 %	2024

Prix : 98,34700 coût réel : 2,76817%

3- CAISSE DESJARDINS DE L'ÉRABLE

47 900 \$	2,81000 %	2020
49 300 \$	2,81000 %	2021
50 800 \$	2,81000 %	2022
52 400 \$	2,81000 %	2023
1 064 000 \$	2,81000 %	2024

Prix : 100,00000 coût réel : 2,81000%

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par Mme Bélinda Drolet et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la Paroisse de Plessisville accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 10 juin 2019 au montant de 1 264 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 604-17, 585-15 et 619-19. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

94-06-19 Échéancier de paiement

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de la Paroisse de Plessisville emprunter par billets pour un montant total de 1 264 400\$ qui sera réalisé le 10 juin 2019, réparti comme suit :



RÈGLEMENT NUMÉRO	Pour un montant de \$
604-17	867 400 \$
585-15	61 700 \$
619-19	304 894 \$
619-19	30 406 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 604-17, 585-15 et 619-19, la municipalité de la Paroisse de Plessisville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Mme Claire T. Vigneault et résolu:

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datées du 10 juin 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 juin et le 10 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	47 900\$	
2021.	49 300\$	
2022.	50 800\$	
2023.	52 400\$	
2024.	54 000\$	(à payer en 2024)
2024.	1 010 000\$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 604-17, 585-15 et 619-19 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 juin 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...



95-06-19 Mandat – Ingénieur (Dossier Domaine Somerset)

Il est proposé par Mme Isabelle Labranche et résolu :

De mandater M. Kaven Massé, ingénieur de la MRC de l'Érable pour la préparation de documents pour d'éventuels travaux de drainage du Domaine Somerset en y incluant le remplacement des sellettes sur le réseau d'eau existant ainsi qu'un revêtement sur toutes les rues.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

96-06-19 Réparation de pavage – Rang 11

Il est proposé par M. Gaétan Gosselin et résolu que le conseil municipal retienne les services de Pavage Lagacé & Frères Inc. pour la réparation de pavage du rang 11 sur une longueur de 155 mètres au montant de 21 508\$ (avant taxes)

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

97-06-19 Demande d'aide financière - LSCQ

Il est proposé par Mme Claire T. Vigneault et résolu que le conseil de la Paroisse de Plessisville autorise la présentation d'une demande d'aide financière à l'organisme Loisir Sport Centre-du-Québec pour la bonification de la programmation estivale. Cette aide financière permettra à la municipalité d'ajouter des activités durant les soirées ainsi que des activités pour les enfants âgés entre 5 et 14 ans. De plus, cette aide permettra d'offrir toutes ses activités gratuitement afin de favoriser la participation citoyenne.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

PÉRIODE DE QUESTIONS : (3 citoyens)

Période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec au cours de laquelle M. Jean-François Labbé et M. Jonathan Dubois formulent diverses questions et reçoivent réponse de la part du maire, M. Alain Dubois.

...



VARIA : Aucun

98-06-19 Levée de la séance

Il est proposé par Mme Isabelle Labranche et résolu que la séance soit levée à 20 heures 50.

Adopté à l'unanimité des conseillers

. . .

Je, soussignée, Johanne Dubois, directrice générale & secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles suffisants pour les fins auxquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Mme Johanne Dubois,
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Alain Dubois, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal

M. Alain Dubois
Maire

Mme Johanne Dubois,
Directrice générale & secr.-trésorière